

En 2013, la CNSA a redistribué les crédits de la manière suivante.

- **1,445 milliard d'€ au bénéfice des personnes âgées**
 - 482 millions versés aux conseils généraux pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
 - 939 millions alloués aux établissements et services médico-sociaux accueillant ce public ;
 - 24 millions prévus pour financer le plan d'aide à l'investissement (PAI), « qui doit permettre aux établissements médico-sociaux pour personnes âgées de se moderniser », précise la CNSA.
- **963 millions d'€ au bénéfice des personnes handicapées**
 - 626 millions versés aux conseils généraux pour le financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) et le fonctionnement MDPH ;
 - 313 millions distribués aux établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap ;
 - 24 millions d'euros prévus pour financer la modernisation des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées, via le PAI.

Au total, sur les 23 milliards d'€ collectés entre 2004 et 2014, plus de 12 milliards ont servi à financer le fonctionnement et l'investissement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées et près de 10 milliards ont été versés aux conseils généraux.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

ANDICAT conteste l'instruction relative à la campagne budgétaire 2014 des Esat

Cette année encore, l'instruction ministérielle fixant le cadre de la campagne budgétaire des Esat ne trouve pas grâce aux yeux de l'Association nationale des directeurs et cadres d'Esat (Andicat). Certes, l'association salue la revalorisation des tarifs plafonds applicables aux Esat, qui fait suite à la décision du Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté fixant les tarifs plafonds pour 2012⁽¹⁾. Néanmoins, elle aurait souhaité que cette mesure « n'ampute pas l'enveloppe globale des Esat, déjà insuffisante. » « Malheureusement, ce n'est pas le cas, déplore son président, Gérard Zribi. La faiblesse de la revalorisation du financement des Esat en 2014 (+ 0,71 %) est encore accentuée par la revalorisation des tarifs plafonds, qui n'est pas compensée. »

Par ailleurs, Andicat pointe la nécessité d'améliorer le « dialogue de gestion » entre les gestionnaires d'Esat et les ARS. « Faut-il rappeler que celui-ci n'existe pratiquement pas, faute des marges de manœuvre indispensables, souligne l'association. Alors que les rapports budgétaires annuels en seraient un excellent support. »

Andicat se montre circonspecte quant à la réforme de la tarification des établissements et services, dont celle des Esat. Pour l'association, celle-ci soulève plusieurs questions aujourd'hui sans réponse. Où sont les données sur les besoins quantitatifs (nombre de places) et qualitatifs (les caractéristiques et les attentes) des usagers ? Comment préparer une réforme des financements sans connaître les besoins ? Enfin, une telle réforme est-elle utile quand 90 % des Esat affichent un coût à la place équivalent ?

« Voilà encore une impasse technique vers laquelle on se précipite avec allégresse ! », ironise Gérard Zribi. Alors que des « points importants » sont à traiter -fluidité des parcours professionnels, simplification des aides à l'emploi liées à la lourdeur du handicap, financements corrects, accords sur les temps partiels...-, estime Andicat, « nous ne pouvons que regretter une attribution irréaliste des moyens, des réponses claires qui ne sont pas données -par exemple, la décentralisation des Esat aura-t-elle lieu ?-, ainsi qu'une inflation de réunions et de comités « théodules », peu utiles et financièrement onéreux. »

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 206, du 22-05-14.

LA QUESTION DES LECTEURS

Quel est le palmarès de l'édition 2014 du Prix CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie ?

Près de quarante binômes gestionnaires-architectes et étudiants ont participé à l'édition 2014 du Prix CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie. Voici les lauréats.

- Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées (30 000 € financés par la CNSA).

Ce prix récompense le Village des aubépins, un établissement situé à Maromme (Seine-Maritime), réalisé avec le concours d'Ad qualto. Le jury a apprécié le choix du gestionnaire de ne pas créer d'unité spécifique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, pour éviter toute stigmatisation, mais de concevoir une résidence qui réponde entièrement à ce besoin. Conçu de manière à privilégier les liens intergénérationnels, avec une rue traversante accueillant des commerces, l'établissement est organisé comme un village.

- Prix de la réalisation médico-sociale pour personnes handicapées (30 000 € financés par la CNSA)

Ce prix revient au FAM de Coulomme, dans les Pyrénées-Atlantiques, un établissement réalisé conjointement par l'association BTP résidences médico-sociales, la SCI Revicap et la MSA Sud Aquitaine, avec le concours du cabinet d'architectes Thierry Meu et Christian Lалуca. Adossé à un Ehpad, ce foyer permet un accompagnement tout particulier des personnes handicapées mentales avançant en âge.

- Prix du concours d'idées (12 000 € financés par la CNSA)

Ce prix couronne Samuel Odic, étudiant à l'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais, pour son projet intitulé Le village gastronomique, dédié au bien vivre de toutes les générations, qui place l'Ehpad au centre d'un pôle gastronomique.

Pour en savoir plus :
www.prix-autonomie.cnsa.fr